au roïaume, ou pour faire redouter les effets de leur révolte. On démontre ici qu'ils ne passent pas le nombre de quatre cents mille. On fait voir ensuite que la liberté qu'ils fe font donnée à l'égard des mariages clandestins défendus par les loix, est trèsrécente & qu'il est bien plus aisé & plus convenable de l'abolir que de l'autorifer. Vient enfuite le calcul des biens qu'a procuré la révocation de l'édit de Nantes & des maux qu'il a occasionnés. L'auteur qui voit en détail & qui possede le talent de l'analyse. fait voir avec évidence qu'il n'y a aucune efpece de comparaison à faire entre les uns & les autres; il demontre que toutes les especes de dommage que cette révocation pourroit avoir amené, vont à peine à deux & demi par cent. "Tout se réduit donc à deux & demi , pour cent de perte d'habitans, de trou-, pes, d'argent & d'industrie, voilà bien de , quoi pousser les hauts cris! Si on avoit , tenu un registre fidele des personnes qui , ont péri dans les guerres civiles, que l'hé-, réfie de Calvin a suscitées à la France, on , conviendroit que Louis XIV n'a pas ache-, té cher le repos qu'il a voulu affûrer à , ses sujets en bannissant de ses Etats une , religion inquiéte & remuante, ennemie , de toute hiérarchie, toujours armée ou , prête de s'armer; & loin de blâmer la po-, litique d'un aussi grand Roi, on loueroit , sa générosité qui n'a pas hésité de faire », de pareils facrifices au bonheur de fes , peuples ...